



CHARTRE DES UTILISATEURS DE L'OUTIL AGRIBEST®

Version, mai 2023

Préambule - L'outil AgriBEST®

Considérant

- La biodiversité, ordinaire et remarquable, comme un patrimoine commun local d'intérêt général ;
- Le rôle du monde agricole dans la gestion de la qualité de biodiversité dans et autour de leurs exploitations, compte tenu des multiples et complexes interactions entre la biodiversité et l'agriculture au travers des pratiques agricoles et de l'aménagement des paysages et des milieux ;
- La détérioration, à un rythme inédit, de la santé des milieux et des espèces ainsi que les services écosystémiques qu'ils génèrent malgré la prise de conscience collective et les initiatives déjà engagées.

[CDC Biodiversité](#) - Filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations- qui conçoit et met en œuvre des actions concrètes de restauration, préservation et de gestion pérenne de la biodiversité.

Et

[La Coopération Agricole Ouest](#) - Fédération des entreprises coopératives agricoles et agroalimentaires de l'Ouest agissant pour le compte de l'ensemble du réseau national de la Coopération agricole.

Ont associé leurs compétences et savoir-faire pour développer AgriBEST®, outil d'auto-diagnostic de la performance biodiversité des pratiques agricoles, afin de :

- Massifier la mobilisation des agriculteur·rice·s ;
- Déclencher des démarches volontaires de progrès ;
- Faciliter le dialogue afin de réunir toutes les intelligences et toutes les énergies autour d'un même enjeu : concilier agriculture et biodiversité.

Objectif de la Charte

Cette charte vise à **préciser les engagements des co-fondateurs et de chaque utilisateur** - agriculteur·rice individuel·le, groupe d'agriculteurs, porteurs de projets collectifs privés ou publics - **afin d'instaurer un usage convenable de l'outil, conforme à ses finalités et aux principes qui ont présidés à son développement, considérés comme des conditions de succès de l'outil.**

Si vous identifiez une conduite ne respectant pas la présente charte, nous vous invitons à nous contacter pour nous en faire part : contact@agribest.fr

Les engagements

➤ **Respect de la finalité d'AgriBEST® :**

AgriBEST® est un outil visant à permettre aux agriculteur-rice-s, individuellement ou collectivement, de faire un auto-diagnostic à 360° de leurs pratiques agricoles pour :

- Comprendre et évaluer les effets – positifs, neutres ou négatifs – de leurs pratiques sur la biodiversité et les services écosystémiques fournis sur leurs exploitations ;
- Identifier et visualiser les voies de progrès pour favoriser la préservation de la biodiversité ;
- Générer des données pour valoriser, dialoguer et communiquer.

Par ailleurs, AgriBEST® vise à faciliter le dialogue, afin de réunir toutes les intelligences et toutes les énergies autour d'un même enjeu : concilier agriculture et biodiversité.

➤ **Respect de la gratuité d'AgriBEST®**

L'utilisation d'AgriBEST® ne peut en aucun cas faire l'objet d'une tarification à un agriculteur-rice.

➤ **Respect du caractère volontaire de l'utilisation d'AgriBEST® par un agriculteur-rice**

L'utilisation d'AgriBEST® doit rester dans le cadre d'une démarche volontaire de l'agriculteur-rice, et ne doit pas de ce fait être utilisé comme un outil de sanction, de contrainte ou normatif (labélisation ou autre).

➤ **Respect des règles de propriété et de gestion du partage des données individuelles issues des diagnostics**

Le fonctionnement d'AgriBEST® est fondé sur le respect des règles relatives au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Toutes données issues d'un diagnostic AgriBEST® est la propriété exclusive de l'utilisateur.

Parce que AgriBEST® est également un outil au service de projets, individuels ou collectifs, il propose la possibilité pour un porteur de projet, privé ou public (un *prescripteur*), de prescrire AgriBEST® et de recueillir les données des agriculteurs-rices associé-e-s au dit projet. Pour ce faire, chaque utilisateur-rice pourra librement décider – dans son espace « Mon compte » - de partager ou non les données avec un *prescripteur* donné.

➤ **Respect de la *Charte des prescripteurs* (disponible sur www.agribest.fr) par tout porteur de projets, privé ou public, désireux d'encourager l'utilisation d'AgriBEST® auprès d'un-e agriculteur-rice ou un groupe d'agriculteur-rice-s pour mener à bien le dit projet**

➤ **Respect de l'autonomie de l'agriculteur-rice dans le choix des voies de progrès**

AgriBEST® n'est pas un outil prescriptif visant à fournir un « plan d'action » biodiversité clés-en-main. Il fournit des éléments afin d'aider l'agriculteur·rice à choisir librement, seul·e ou accompagné·e, les voies et moyens pour améliorer ses pratiques agricoles, intégrant toutes les dimensions (économiques, organisationnelles, structurelles, etc.) et les enjeux filières et territoire du projet qu'il considère possible, souhaitable et désiré.